



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 120284

Texte de la question

M. Guy Geoffroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la réglementation en matière de matériels utilisés dans le cadre des crèches familiales par les assistantes maternelles. Des rapports de médecins du travail relèvent en effet un nombre significatif de pathologies consécutives à des incidents de travail, se manifestant notamment sur le long terme par des tendinites, dans le cadre de la manipulation de poussettes ou autres éléments porteurs. Les collectivités peuvent craindre une généralisation de ces manifestations symptomatiques et de leurs conséquences médicales qui entraînerait des difficultés dans la gestion des services en termes de ressources humaines et de reclassement professionnel. Aussi, il lui demande s'il ne serait pas opportun de définir des codes permettant aux fabricants de livrer des matériels plus facilement manipulables et plus ergonomiques qui garantissent davantage la mobilité et l'intégrité physiques des assistantes maternelles et la sécurité des enfants.

Données clés

Auteur : [M. Guy Geoffroy](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120284

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2590